

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 25 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-104

Objet de la délibération : Délibération relative à la signature de la convention d'objectifs et de financement relative au lieu d'accueil enfants parents itinérant « les Petites Bretelles », avec la CAF du Var

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

VU la délibération 2022-33 du 25 février 2022 autorisant la signature de la convention territoriale globale avec la CAF du Var, qui prévoit un travail conjoint de développement des actions de parentalité sur le territoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que le projet Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte prévoit le développement des services d'accompagnement à la parentalité ;

CONSIDERANT que l'Agglomération de la Provence Verte a créé un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant sur les communes de Brignoles, Tourves et Carcès, géré en régie, dénommé « les Petites Bretelles » depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT que ce lieu d'accueil correspond aux exigences de l'agrément CAF : C'est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Dans ce lieu aménagé pour les jeunes enfants, deux professionnels sont garants des règles de vie spécifiques, et offrent l'accès un espace convivial de jeux et d'échanges. La règle de base est l'anonymat et la confidentialité. L'accès au lieu d'accueil est gratuit ;

CONSIDERANT que les principaux objectifs du LAEP sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par des échanges avec d'autres parents ou avec des professionnels ;

CONSIDERANT la délivrance de l'agrément du LAEP, par la Caisse d'Allocations Familiales du Var en date du 28 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'allocation familiale du Var afin de bénéficier de la prestation de service LAEP de la CAF ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'approuver la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Var pour le lieu d'accueil enfants parents itinérant « les Petites Bretelles »,**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND